

Rue de l'Avenir

Bulletin publié par le Groupe-conseil romand pour la modération de la circulation (GCR)

3/86 3ème année

Rue de l'Avenir

projuventute



Groupements représentés

Ass. suisse des transports, AST.
Pro Juventute.
Institut suisse de la Vie, ISV.
Société d'Art public GE et FR.
Image de la cité VS.
Association Droits du piéton, ADP.
Groupe de travail "la rue" de l'EPFL.

Rédacteur responsable et coordination romande :

Alain Rouiller, AST, 16 rue des Chaudronniers, 1204 Genève, tél. 022 29 68 01.

secrétariat du GCR :

Bernard Vaney, Pro Juventute, Galerie St François B, 1003 Lausanne, tél : 021 23 50 91.

Centre de documentation et appui technique :

Groupe de travail "la rue" de l'EPFL, 14 av. de l'Eglise-Anglaise, 1006 Lausanne. Contacts : Lydia Bonanomi, tél : 021 47 32 95.

Contacts Locaux

Genève :

Marc Houvet, Pro Juventute, bd Helvétique 26, 1207 Genève, tél : 022 36 57 77.

Fribourg :

Jean-Claude Morisod, Sté d'Art Public, rue de Lausanne 91, 1700 Fribourg, tél : 037 22 82 92.

Jura :

Jean-Claude Hennet, AST, rue Franche 15, 2800 Delémont, tél : 066 22 88 88.

Neuchâtel :

Michel Von Wyss, AST, rue du Nord 3, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél : 039 28 21 16.

Valais :

Image de la Cité, Gabriel Romaillet et Pierre Maret, Pré-de-Savioz 1, 3957 Granges, tél : 027 23 43 59 et 58 12 47.

Vaud :

Olivier Neuhaus, AST, 16, ch. de Montelly, 1007 Lausanne, tél. : 021 24 86 54.

tirage : 2000.

Pour un chemin de l'école différent

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique en matière d'accidents de la route sont réjouissants : aussi bien le nombre de blessés que celui des morts sont en baisse.

Seule ombre au tableau : le nombre des enfants qui trouvent la mort sur les routes reste constant.

Sans compter les nombreux blessés dont certains demeurent handicapés définitivement et parfois lourdement.

Les mesures déjà prises pour prévenir ces accidents sont connues : d'ordre technique, juridique, policière ou éducative, leur impact restera limité tant que l'exemplarité du comportement adulte fera défaut et que le contexte médiatique continuera de valoriser certains aspects de la conduite sur route qui mettent en péril la vie des usagers les plus exposés de la circulation routière.

Entre 20 et 30% des accidents d'enfants surviennent sur le chemin de l'école.

Ce lourd tribut que paient les enfants et les jeunes au développement routier est un réel problème de société et surtout pas une fatalité. Car la situation peut changer.

L'entrée en vigueur début 1985 des limitations de vitesse a déjà enregistré des effets bénéfiques. Et même si le problème reste entier et plus large, un certain pragmatisme est de mise pour espérer atteindre ce niveau de qualité de vie dont ne serait exclu quiconque et surtout pas les enfants et les jeunes (mais aussi les personnes âgées et celles à mobilité réduite pour qui la circulation routière crée une angoisse quasi-permanente).

La Fondation Pro Juventute et l'Association Droits des Piétons ont réuni leurs connaissances et leurs expériences pour répondre à cette question essentielle : comment allier sécurité routière et qualité de vie ?

Outre la co-rédaction de ce numéro spécial, l'autre résultat consistant de cette collaboration est la réalisation d'un diaporama intitulé "Le chemin de l'école : sécurité et aventures", destiné aux groupes de parents et d'habitants, aux aménageurs, aux autorités, bref à tous ceux prêts à combattre la "fatalité" des accidents routiers pour instaurer un cadre de vie dans lequel les enfants, les jeunes, ainsi que tous leurs aînés, pourraient circuler librement, c'est-à-dire avec plaisir et en toute sécurité partagés.

Marc HOUVET PRO JUVENTUTE-GENEVE

Qu'est-ce que l'ADP?

L'Association Droits du Piéton (ADP), naguère Association en faveur de bases légales pour les sentiers et chemins pédestres, est une association au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse. Le siège de l'ADP est à Zurich. L'association est confessionnellement et politiquement neutre. Toutes les personnes intéressées peuvent devenir membres de l'ADP et défendre ainsi les intérêts des piétons.

Les buts de l'ADP

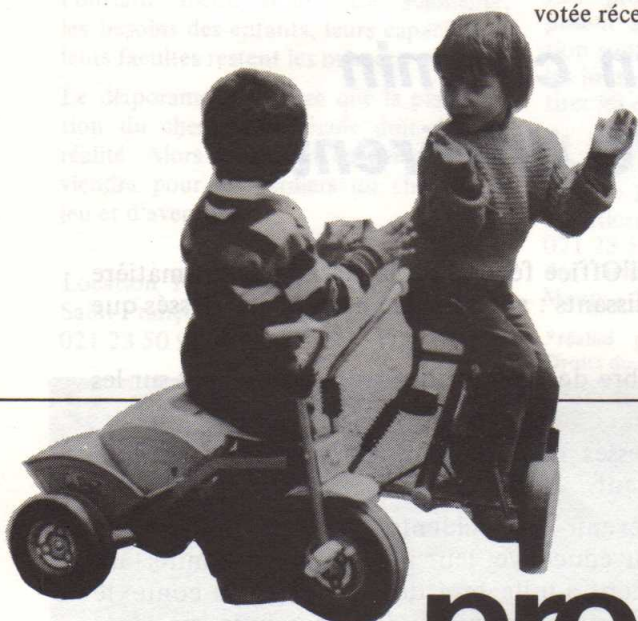
Depuis des années, l'ADP s'engage pour les intérêts des piétons et s'efforce d'améliorer leur situation dans la circulation routière. Elle a à son actif déjà plusieurs succès. Une initiative lancée par l'ADP dans les années septante a conduit à l'introduction, dans la Constitution fédérale, de l'article 37 *quarter*, sur lequel est basée la loi fédérale sur les chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre (LCPR) que les Chambres ont votée récemment.

ADP

L'ADP poursuit les buts suivants :

- Action en faveur de bases légales efficaces pour les chemins pour piétons et de randonnée pédestre sur le plan fédéral, comme dans les cantons et communes.
- Conseils relatifs à la création et à l'entretien de réseaux locaux de chemins et de zones pour piétons.
- Intervention dans des cas précis pour défendre les intérêts et les droits du piéton.
- Recherche fondamentale dans le domaine des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.
- Formation permanente dans ce même domaine.

Association
droits du piéton
Klobaschstrasse 48
8032 Zurich
Téléphone 01-47 62 40



pro  **juventute**

L'aménagement de l'environnement pour les enfants, c'est l'affaire de tous avec Pro Juventute qui met à disposition

des groupes de parents,
des associations d'habitants,
des bureaux d'ingénieurs et d'architectes,
des autorités communales et cantonales,

une documentation dense,
une aide dans la préparation des projets,
une location de montages audiovisuels,

concernant

l'aménagement de places de jeux et de préaux scolaires,
la sécurité routière des enfants dans les zones d'habitations et sur le chemin de l'école.

Pour tous contacts :

Département romand de Pro
Juventute
Galerie St François B
1003 Lausanne
Tél. 021/23 50 91

ou pour GE et VD :

Pierre HEINZER
Tél. 024/22 12 41

ou pour BE, FR, JU, NE et VS :

Fernand BEAUD
Tél. 037/26 14 54

